

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1804

Artikel: Causons justice! : Une tentative de dialogue entre le pouvoir judiciaire vaudois et la population au résultat frustrant
Autor: Robert, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Causons justice!

Une tentative de dialogue entre le pouvoir judiciaire vaudois et la population au résultat frustrant

Alain Robert (29 novembre 2008)

C'est sous ce titre que le bureau cantonal vaudois de médiation judiciaire a convié le public à une soirée d'information et d'échanges qui s'est déroulée à trois reprises durant le mois de novembre, à Nyon, Yverdon-les-Bains et Vevey. Animées par un journaliste professionnel en guise de filtre modérateur, ces causeries mettaient aux prises le public et des représentants de l'ordre judiciaire.

A Yverdon-les-Bains le 18 novembre, on pouvait écouter les explications d'une présidente de tribunal d'arrondissement, d'un juge de paix, d'un juge d'instruction, d'un agent d'affaires et d'un avocat. Ce genre de manifestations a lieu pour la deuxième année. A première vue on peut penser qu'au temps de la communication indispensable, de tels évènements contribuent à faire connaître de façon positive le fonctionnement d'un monde souvent jugé étrange par le public.

C'est ainsi que se trouvaient réunis dans la salle du conseil communal un peu plus de vingt-cinq personnes, qui étaient venues non pas pour que l'on refasse leur divorce ou que l'on rejuge leur comportement routier dangereux, mais finalement curieux de pouvoir questionner l'usuel questionneur.

Quelques problèmes récurrents ont été évoqués, notamment l'accès aux tribunaux pour les

plus démunis (conditions d'octroi de l'assistance judiciaire), les raisons des proverbiales lenteurs de l'institution, le pouvoir du juge sur le plan décisionnel et le contrôle de qualité dans l'ensemble de la profession. Très vite les représentants de l'ordre judiciaire ont opté pour des réponses complexes à des questions pourtant simples. A l'évidence, il leur est beaucoup plus familier d'exercer leur fonction au quotidien que de se mettre au diapason de ceux qu'ils jugent, ne serait-ce que pour tenter d'en partager les interrogations dans un souci louable de communication.

A l'argument de l'insuffisance des moyens pour expliquer les lenteurs de la justice, manquait un élément important: la plus petite once possible d'autocritique. Or sur ce point, ni les uns ni les autres ne semblaient gênés par le fait que certaines procédures prennent plusieurs années, pas plus d'ailleurs finalement que par le coût parfois élevé des émoluments (fixés d'ailleurs par le législateur, un autre pouvoir autonome au sens où l'entendait Montesquieu) ou encore par les variations – souvent inexplicables si l'on ne connaît pas le dossier – que l'on peut constater entre une décision et la suivante dans des causes similaires: «*C'est un excellent point et la preuve que la justice fonctionne en toute indépendance*» s'est même exclamé un agent d'affaires.

Un citoyen posa en fin de

séance la (bonne) question suivante à la présidente du tribunal d'arrondissement: «*Est-ce une bonne chose si je lis la loi, en d'autres termes si je me documente? J'ai par exemple lu la partie du code civil sur le divorce. Suis-je valablement renseigné?*». Et la magistrate de féliciter son interlocuteur en lui disant que «*de connaître la loi est une très bonne chose*». Mais d'ajouter aussitôt que «*toute interprétation des textes en vigueur doit être laissée aux juristes qui seuls en sont capables en tenant compte aussi bien de la doctrine que de la jurisprudence*». Un peu à l'image du médecin qui seul est habilité à poser un diagnostic en présence d'une série de symptômes. Pas très satisfaisant comme conclusion.

A l'image des explications de l'avocat représentant sa profession, qui ajoutait que «*seuls les avocats connaissent les indispensables codes internes qui leur permettent d'agir devant les tribunaux efficacement, car on ne critique pas un juge ou le temps qu'il met à se pencher sur tel ou tel problème, on le lui fait sentir de façon adéquate. Et ça, le simple citoyen ne peut ni ne sait le faire*». Tous les professionnels du droit n'ont manifestement pas compris qu'un accès facilité à la loi ne remettait pas en cause leurs compétences, mais au contraire devait catalyser leurs qualités intrinsèques.

La causerie était censée

rapprocher deux mondes. Elle n'a fait semble-t-il qu'en accentuer l'éloignement. Dans ces domaines, il semble nécessaire de plancher tant sur la façon de communiquer que sur le fond de ce que l'on transmet sans quoi la Justice

vudoise, mais pas seulement elle, continuera d'être perçue comme un monde étrange dans lequel il ne faut s'aventurer qu'en cas d'extrême nécessité. Dommage dans une démocratie qui se veut directe

et proche du citoyen.

Dommage aussi pour le médiateur dont l'initiative fait sens, mais dépend par trop de la qualité de communicateurs des acteurs présents.

Art et Politique

Un colloque récent a rappelé que création artistique et activité politique sont comme deux soeurs

Invité: Pierre Jeanneret (27 novembre 2008)

Riche et vivant colloque, ouvert au public (venu nombreux), que celui qui s'est tenu le 8 novembre à l'Hôtel de Ville de Lausanne autour du thème «*Art et politique*», l'accent étant mis sur le canton de Vaud au XIXe siècle. Il s'agissait moins d'analyser la pensée politique ou philosophique de tel ou tel artiste que de s'interroger sur les liens – amitiés et réseaux, engagements partisans, etc. – qui se sont tissés entre les deux univers. En rompant avec le double cliché de l'artiste éthétré et de l'incompatibilité entre art et politique. En partant donc du postulat que la création artistique ou littéraire – même celle se réclamant de l'*«art pour l'art»* – n'est jamais neutre. Comme le disait Bertolt Brecht, une œuvre apolitique est une œuvre qui milite en faveur du régime en place...

Le colloque ayant été organisé conjointement par la Société d'Histoire de Suisse romande et par le Cercle démocratique lausannois, il fallait s'attendre à ce que l'on baignât dans le radicalisme. Ce fut, à de rares exceptions près, en effet le cas. Une prégnance du radicalisme

d'ailleurs légitimée par sa position dominante dans le paysage politique et culturel vaudois après 1845.

Tout le monde connaît François Bocion (1828-1890), le peintre du Léman, ses barques aux voiles latines et ses couchers de soleil rougeoyants. Mais qui se souvient encore du Bocion radical engagé, partisan affirmé du nouveau régime et du caricaturiste de *La Guêpe*, «*journal charivarique vaudois*»? Un titre emprunté bien sûr au *Charivari* parisien où Daumier avait publié ses redoutables dessins contre le roi Louis-Philippe, l'affublant d'une tête en forme de poire. Images à l'appui, Georges Andrey, chargé de cours émérite à l'Université de Fribourg, s'est attaché à expliquer les dessins de Bocion. Par exemple celui d'Henri Druey costumé en Guillaume Tell et s'opposant au roi de Prusse lors de l'affaire de Neuchâtel (1857). Mais la caricature ne paie pas. Et Bocion se consacrera surtout à ses paysages lacustres, devenus si célèbres que l'un d'entre eux a même été choisi pour

illustrer le tract des partisans du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive!

David Auberson, étudiant en histoire à l'Université de Lausanne, a consacré sa contribution à l'immense Charles Gleyre (1806-1874), dont deux tableaux sont restés des visions emblématiques d'une histoire vaudoise ... revue et corrigée par le républicanisme et le radicalisme! La toile *Le major Davel* (1850), représenté en une pose christique dans les instants qui précédèrent son exécution à Vidy, consacra le retour en grâce du patriote et la naissance du «*mythe Davel*» rassembleur, transcendant les clivages politiques. Quant aux *Romains passant sous le joug* (1858), le tableau devait montrer comment les peuples – le chef des Helvètes Divico n'est même pas représenté – peuvent faire plier les Césars: entendez Napoléon III. Gleyre était en effet un républicain et un démocrate convaincu. Deux beaux exemples d'instrumentalisation de l'art à des fins politiques.

L'un des intérêts de tels